

FFvolley

Ligue Hauts de France

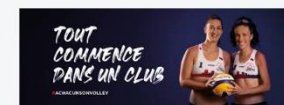


BRI : N°42

Du : 02/06/2026

Sommaire :

- ⇒ Les petites annonces ;
- ⇒ Secrétariat ;
- ⇒ Communiqué des Commissions ;
- ⇒ Principales modifications réglementaires 26-27 ;
- ⇒ Camps d'Eté 2026.



74 Rue de Beaumont
59510 Hem

☎ 03 28 55 93 93

@ secretariat@lrvolleyhdf.fr

➔ www.hdf.ffvb.org

La Fête du Volley

Nous sommes très heureux de vous présenter la première édition de la "Fête du Volley" à Tourcoing

Le mercredi 17 juin prochain de 14h à 19h avec au programme :

- 14h / 16h : Animation volley sur différents sites de Tourcoing par catégorie d'âge.
- 16h30/18h : Entraînement "ouvert" de l'Equipe de France au Complexe Sportif Léo Lagrange
- 18h/19h : Séance de dédicaces avec les joueurs de l'Equipe de France.

Pour vous inscrire, veuillez compléter les informations ci-dessous en choisissant le site correspondant à la catégorie d'âge de votre groupe et en ajoutant vos coordonnées ainsi que le nombre de participants.

Au Kipstadium

Les catégories Baby-Volley, M18 et M21

Au Complexe Sportif Léo Lagrange / Salle de Hockey

Catégorie Volley-assis / Volley adapté

A la Salle Louati

Les catégories M9 et M11

Au Stade des Orions

La catégorie M13

Chaque responsable de groupe devra gérer le transport entre le site d'animation et le complexe Sportif Léo Lagrange pour accéder à l'entraînement de l'Equipe de France.

Si vous souhaitez uniquement accéder à l'entraînement ouvert de l'Equipe de France
Merci d'inscrire votre groupe dans la catégorie "Entraînement Equipe de France hors animation".

Voici le lien pour toutes les inscriptions : [ICI](#)

TLM VOLLEY
LILLE MÉTROPOLE

FFvolley
Ligue
Hauts de France

FFvolley

Fête du VOLLEY

M E R C R E D I 1 7 J U I N 2 0 2 6

14H-16H
ANIMATION VOLLEY

16H-18H
ENTRAÎNEMENT OUVERT
DE L'EDF À LÉO LAGRANGE

18H
ÉCHANGE ET DÉDICACE
AVEC LES JOUEURS

Tourcoing


MEL LILLE MÉTROPOLE

Nord
Le Département est là...

Region Hauts-de-France

Lancement de la saison Beach 2026

Informations Importantes – Saison Beach Volley 2026

Bonjour à toute la communauté Beach Volley des Hauts-de-France ! Nous avons deux annonces importantes à vous communiquer concernant la fin de saison au niveau national et régional. 

Report des Beach Volleyades au niveau National

La Commission Fédérale Outdoor a officiellement acté le report de l'édition 2026 des Beach Volleyades à **2027**.

Faute de club ou d'entité pour organiser l'événement cette année, la compétition ne pourra malheureusement pas avoir lieu. Une réflexion va s'ouvrir très prochainement avec la DTN, les Ligues et les Pôles Espoirs pour repenser le format et valoriser au mieux ce bel événement l'année prochaine !



Championnat Regional Hauts-de-France : Mise a jour

Au niveau de notre région, nous devons également nous adapter. Faute du nombre de tournois organisés par des clubs souhaitant adhérer à la **politique de développement régional** pour le beach volley dans les Hauts-de-France, nous vous annonçons qu'il n'y aura pas de finales régionales cette saison.

Mais la compétition continue !

Les titres et les récompenses (recalculées en fonction du nombre de tournois) seront attribués en fonction du classement général à l'issue du **dernier tournoi** de la saison régulière.

Le reglement officiel mis a jour paraîtra sous peu. Restez connectés !

Continuez à tout donner sur le sable lors des prochains tournois !  

Les petites annonces / Tournois

DOUAI

Tournoi 3X3



Salle Claude Souлары



Samedi 6 juin 2026



GRAVELINES

Tournoi de Green Volley



Parc de l'Aa de Gravelines



Dimanche 7 juin 2026



Infos : <https://facebook.com/events/s/2eme-tournoi-de-greenvolley/1261565288992423/>

LILLE UC

Lille Open Volley



Salle Zoëte - Rue Vaucanson 59000 Lille



Samedi 13 juin 13H à 20H - Tournoi Loisirs 4X4
Dimanche 14 juin 10H à 18H - Tournoi Compétitions 3X3



Amiens Métropole Volley-Ball

tournoi 3x3 sur herbe !



au stade Henri Leclercq à Amiens



le dimanche 14 juin,
et est ouvert du niveau départemental à national !



Compiègne Volley

Volley P'Arc (anciennement Compiègne Park)



Au Complexe Sportif de Venette



Le dimanche 28 juin 2026



à partir de 9h30



Hélesmes

Le Club d'Hélesmes à l'honneur de vous inviter à la cérémonie des 60 ans du club



Le vendredi 5 juin 2026



à partir de 18h30.



Secrétariat

LES AUTRES DATES A RETENIR : Assemblée Générale LRVolley HDF le samedi 20 juin 2026 Neuville-Saint-Rémy

Rappel : Lors de vos communications avec la Ligue, veuillez préciser **le nom du club** ou la ville et **pas des abréviations**, plusieurs clubs ont les mêmes abréviations.

CONTROLE DES LICENCES : DHO = Date d'homologation généralement la date de saisie de la demande de licence

A ce jour **01/06/2026, sur les 23426 licences** il reste : Licences non payées : **41** Licences payées à contrôler administrativement : **93**

Dont : Licences en Date d'homologation Suspendue à + 30 jours : **4** Licences en Date d'homologation Annulée à + 45 jours : **97**

Si vous faites jouer une personne en licence suspendue ou annulée, vous êtes susceptible d'être sanctionné, perte de rencontre par pénalité ou Forfait. a validation administrative n'est effectuée qu'après la validation financière, pensez à clôturer et régler vos paniers rapidement après la saisie.

Tous les paniers payés avant le **01/06/26** ont déjà été traité au moins une fois.

Si vous rajoutez des pièces manquantes, n'oubliez pas de prévenir le secrétariat et surtout avant le vendredi afin que le contrôle puisse être effectué.

Communiqué CRSR

Tous les clubs ont reçu de la FFvolley une note sur [la procédure de ré affiliation 2025-26](#), que vous avez lu très attentivement.

Cette note fait référence à l'article 35 du [RGLIGA 2025-26](#) sur l'affiliation et l'article 36 pour la ré-affiliation du même règlement.

Nous vous demandons donc de vérifier que tous les membres de votre instance dirigeante soit bien licencié à la FFvolley avec une licence « **encadrement extension dirigeant** ».

Ci-dessous, vous trouverez la première vérification, merci de faire le nécessaire au plus vite pour régulariser votre situation, merci également de nous prévenir par mail quand cela sera fait.

CLUBS	FONCTION	ANNOMALIE
LOOS	SECRETAIRE GENERAL	Non licencié

ACCES AUX RESULTATS DES SAISON PRECEDENTES

Pour ceux qui ont besoin de retrouver des résultats des saisons précédente, vous trouverez les informations via le lien suivant

<https://www.ffvb.org/index.php?lvlid=220&dsgtypid=37&artid=351&pos=3>

LABELS FFVolley

Dernier jour ce 03/06 pour clôturer vos dossier Labels Club Formateur / Santé / Sourd / Assis

Communiqué CRS

Matches de classement M18 M et F Matches en 2 sets gagnants

TCM Classement M18 Masculins à BEAUVAIS

	Date	TCM	Heure	Locaux	Visiteurs	Salle	Arbitrage
<u>Demi-finales croisées</u>	06/06/2026	TCM 001	15H00	LYS LEZ LANNOY 1	SAINT QUENTIN 1	Salle Beaumont BEAUVAIS	LI YUWEI
<u>Demi-finales croisées</u>	06/06/2026	TCM 002	15H00	BEAUVAIS 1	MARQUETTE LEZ LILLE 1	Salle Coubertin BEAUVAIS	ELOY GUILLAUME
<u>Place 3-4</u>	06/06/2026	TCM 003	16H30	Perdant 001	Perdant 002	Salle Beaumont BEAUVAIS	LI YUWEI
<u>Place 1-2</u>	06/06/2026	TCM 004	16H30	Gagnant 001	Gagnant 002	Salle Coubertin BEAUVAIS	ELOY GUILLAUME

TCF Classement M18 Féminines à CALAIS SES

	Date	TCF	Heure	Locaux	Visiteurs	Salle	Arbitrage
<u>Demi-finales croisées</u>	06/06/2026	TCF 001	15H00	CALAIS SES 1	VILLERS COTTERETS 1	Salle Porte de Lille CALAIS	MARCHAND GASTON
<u>Demi-finales croisées</u>	06/06/2026	TCF 002	15H00	BEAUVAIS 1	SAINT AMAND 1	Salle Porte de Lille CALAIS	DRUART SYLVAIN
<u>Place 3-4</u>	06/06/2026	TCF 003	16H30	Perdant 001	Perdant 002	Salle Porte de Lille CALAIS	MARCHAND GASTON
<u>Place 1-2</u>	06/06/2026	TCF 004	16H30	Gagnant 001	Gagnant 002	Salle Porte de Lille CALAIS	DRUART SYLVAIN

Frais d'arbitrage pris en charge par la Ligue des Hauts de France

Matches de classement seniors Pré Nationale matches en 3 sets gagnants

TQM Classement 1-2 SENIORS Masculins Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre
TQM001	30/05/2026	20H30	A	ARQUES	1 LIEVIN	1 3 / 2	
TQM002	06/06/2026	20H30	A	LIEVIN	1 ARQUES	1 POILLION JEAN	KERCKHOVE VINCENT

TRM Classement 3-4 SENIORS Masculins Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre
TRM001	31/05/2026	14H30	A	LYS LEZ LANNOY	1 CAMBRAI	3 1 / 3
TRM002	29/05/2026	20H45	A	CAMBRAI	3 LYS LEZ LANNOY	1 2 / 3

TQF Classement 1-2 SENIORS Féminines Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre
TQF001	20/05/2026	20H30	A	CAMBRAI	1 HARNES VC	2 1 / 3
TQF002	27/05/2026	20H30	A	HARNES VC	2 CAMBRAI	1 3 / 0

TRF Classement 3-4 SENIORS Féminines Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre
TRF001	30/05/2026	18H30	A	MARCQ EN BAROEUL	3 NOYELLES SOUS LENS	2 / 3
TRF002	06/06/2026	15H00	A	NOYELLES SOUS LENS	1 MARCQ EN BAROEUL	CRA

En cas d'égalité parfaite à l'issue des 2 rencontres un **set en or de 15 points** est joué immédiatement après la seconde rencontre.

COUPE HAUTS DE France N'oubliez pas de saisir vos horaires

M18 MASCULINS 1/2 Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	Arbitrage
LCM002	30/05/2026	14H00	A	LYS LEZ LANNOY	1 SAINT ANDRE	3 / 2
LCM003	30/05/2026	14H00	A	BEAUVAIS	1 DUNKERQUE	3 / 0

M18 FEMININES 1/2 Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	Arbitrage
LCF002	30/05/2026	18H00	A	ARRAS	1 ST AMAND	1 / 3
LCF003	30/05/2026	15H00	A	BAILLEUL	1 LYS LEZ LANNOY	0 / 3

SENIORS FEMININES 1/2

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre
LSF002	28/05/2026	20H45	A	LYS LEZ LANNOY	2 VAL DE SAMBRE	3 / 1

Indemnités d'arbitrage 22,00€ par club et par arbitre frais de déplacement de l'arbitre pris en charge par la Ligue

LES FINALES DE COUPE DES HAUT DE France auront lieu à MARCQ EN BAROEUL

M18 MASCULINS Finale Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	Arbitrage
LCM001	14/06/2026	16H30	SALLE DELCENSERIE	LYS LEZ LANNOY	1 BEAUVAIS	1 CRA

SENIORS MASCULINS Finale

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre
LSM001	14/06/2026	16H00	SALLE DELCENSERIE	HELLEMMES-LILLE (+2)	1 LIEVIN	1 CRA	CRA

M18 FEMININES Finale

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	Arbitrage
LCF001	14/06/2026	14H00	SALLE PICARD	SAINT AMAND	1 LYS LEZ LANNOY	1 CRA

SENIORS FEMININES Finale

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre
LSF001	14/06/2026	16H00	SALLE PICARD	LYS LEZ LANNOY	2 DUNKERQUE	1 CRA

Frais d'arbitrage pris en charge par la Ligue HAUT DE FRANCE

Communiqué CRA

FDME V3 : Formation FDME V3 obligatoire pour tous les marqueurs et arbitres.

<https://fdme.ffvolley.org/training.php>

MERCI AUX RETARDATAIRES DE METTRE EN CONFORMITE

NOS ARBITRES SONT PARTOUT : Bravo à nos arbitres qui ont représenté haut et fort l'arbitrage des HAUTS DE FRANCE lors de :

- **Finale COUPE DE FRANCE M13 FEMININS à CAUDRY :**
 - MATTEO SPYCHALA (Cambrai)
 - PATRICK RAGUET (Superviseur CFA)
 - ATIF HABOUL (Superviseur CFA)
 - CHRISTOPHE LECOURT (Superviseur CFA)
- **Volleyades M13 MASCULINS à ARLES :**
 - REMI DEVOS (Wasquehal),
 - MATTEO SPYCHALA (Cambrai)
 - JEAN-LUC CADET (Superviseur CFA)
- **Volleyades M13 FEMININS à CANNES :**
 - LORENZO COPPENS (Wattignies)
 - OLIVIER RICHART (Délégué Fédéral)
 - PATRICK RAGUET (Superviseur CFA)
 - IMAD MIRZAK (Superviseur CFA)
 - CHRISTOPHE LECOURT (Superviseur CFA)
- **Finale COUPE DE FRANCE M15 MASCULINS à PONT-A-MOUSSON (stage Arbitre NATIONAL) :**
 - GUILLAUME CABY (Mouvaux),
 - JADE PICOT (Bailleul) 2nd arbitre sur la finale
 - JEAN-LUC CADET (Superviseur CFA)



1^{er} rang : 2^{ème} en partant de la gauche **Jade PICOT**, 5^{ème} **Guillaume CABY**
2^{ème} rang : 1^{er} en partant de la droite **Jean-Luc CADET** (Superviseur CFA)

- **Finale COUPE DE FRANCE M15 FEMININS à NANTES (stage Arbitre NATIONAL) :**
 - QUENTIN GUIDEZ (Lieu Saint Amand) 1^{er} arbitre sur la finale
 - VEREECKE PHILIPPE (Superviseur CFA)



1^{er} rang : deuxième en partant de la gauche : **Quentin GUIDEZ**

2^{ème} rang : 1^{er} en partant de la droite **Philippe VEREECKE** (Superviseur CFA), 2^{ème} **Stefan VANDERBEEKEN** (Président de la CFA)

TENUES OFFICIELLES OBLIGATOIRES : D'après nos sources officielles, le prix des tenues sera corrigé d'ici peu (c'est fait !!!). Une offre pour deux maillots devrait être faite (c'est fait !!!). Pour ceux qui auraient commandé avant la date de correction de prix, un avoir sur la boutique devrait être fait si vous en faites la demande. De plus amples informations vous seront données d'ici peu.



Polo Arbitre Fédération de Volley
59,90 €

Pantalon Arbitre Fédération de Volley Marine
71,50 €

Polo Arbitre Fédération de Beach Volley
59,90 €

Bermuda Arbitre Fédération de Volley Cody Marine
29,50 €

Maillot Bleu + Pantalon = Indoor, Maillot Blanc + Bermuda = Beach

Clubs, veuillez équiper vos arbitres et marqueurs pour la saison 2026-2027, merci.

Principales modifications réglementaires 26-27

- A – Le Règlement Général des Licences et des GSA
- B – Le Règlement Général des Epreuves Sportives
- C – Le Règlement Général de l'Encadrement Technique des collectifs engagés en Championnat de France de Volley-Ball

A – Le Règlement Général des Licences et des GSA

Pour consulter le Règlement Général complet, [cliquer ici](#)

- **Généralisation de MyFFvolley** : Le règlement 26/27 intègre pleinement l'application pour toutes les demandes de licences. Toutefois, le GSA devra initier la demande de mutation « via l'espace club ».
- **Validation Automatique** : Les renouvellements effectués via MyFFvolley sont désormais validés administrativement de manière automatique dès leur transfert vers l'Espace Club du groupement sportif.
- **Délais de Validation** : Pour toute saisie manuelle via l'Espace clubs, ainsi que pour l'ensemble des créations et des mutations, la Ligue dispose d'un délai maximal de **15 jours ouvrés** pour procéder à la validation administrative.
- **Extension Licence Loisirs** : Cette extension est désormais possible à partir de la catégorie **M15**
- **Simplification pour les Renouvellements** : Le justificatif d'identité fourni lors de la demande initiale reste valable pour les renouvellements et mutations, sauf en cas de changement de données d'état civil.
- **Exigences Photo** : La photo doit être « conforme à l'apparence actuelle de l'intéressé, afin de permettre une identification sans ambiguïté ».
- **Catégories Jeunes** : La copie du Livret de Famille est explicitement acceptée comme justificatif jusqu'à la catégorie **M11**.
- **Licences Encadrement Extension « Dirigeant »** : Suppression de la possibilité pour un marqueur d'être licencié en tant que dirigeant. Celui-ci devra désormais être licencié Encadrement « Extension Arbitre ».
- **Interdiction de Convention** : Un joueur ayant déjà été lié par un contrat professionnel avec un GSA ne peut plus conclure de convention de formation, même s'il remplit les conditions d'âge.
- **Indemnités de Valorisation de la Formation – Joueur sous convention (Article 18)** : Les indemnités ne sont dues que si le club formateur a proposé un contrat de joueur professionnel et que celui-ci a été refusé par le joueur. Dans ce cas, aucune indemnité liée aux points de valorisation de la formation issus du CFCP ne sera due dans le cadre d'une mutation (Article 24).

- **Mutations Exceptionnelles** : précisions des critères et des éléments à fournir pour une demande liée à un changement professionnel, le contrat de travail doit désormais avoir une durée minimale de 10 mois.
- **Preuve de Déménagement** : Le déménagement doit obligatoirement concerner l'ensemble de la cellule familiale ; les choix personnels (rejoindre un partenaire/conjoint sans transfert de résidence principale) ne sont pas recevables.
- **Date limite pour une demande de mutation exceptionnelle** : Fixée au 1er mars de la saison en cours.
- **Contrôles Aléatoires** : La Ligue Régionale se réserve le droit d'effectuer des contrôles administratifs aléatoires sur les licences validées automatiquement via l'application MyFFvolley.
- **Suspension de la DHO (Article 12F)** : Création d'une règle suspendant immédiatement la Date d'Homologation (DHO) si le club ne régularise pas un dossier dans les délais demandés par la ligue régionale lors des contrôles aléatoires effectués sur les dossiers validés administrativement de façon automatique.
- **Indemnités de valorisation de la formation (Article 24)** : une revalorisation des points de formation est instaurée pour les licenciés ayant été présents au sein d'un CFCP, lorsqu'aucune proposition de contrat professionnel n'a été formulée par le club formateur ou en cas de rupture anticipée de la convention de formation à l'initiative du licencié, selon les modalités suivantes :
 - 21 points par année de présence en CFCP, dans la limite de trois années, lorsque le licencié rejoint un GSA évoluant au niveau Élite, à l'issue de son parcours de formation au sein du CFCP, en l'absence de proposition de contrat professionnel par le club formateur, ou en cas de rupture anticipée de la convention de formation à l'initiative du licencié.
 - 42 points par année de présence en CFCP, dans la limite de trois années, lorsque le licencié rejoint un GSA évoluant au niveau LNV, à l'issue de son parcours de formation au sein du CFCP, en l'absence de proposition de contrat professionnel par le club formateur, ou en cas de rupture anticipée de la convention de formation à l'initiative du licencié.

Par dérogation à la limite d'âge fixée au premier alinéa, les points de valorisation de la formation liés à la présence en CFCP sont applicables jusqu'à la catégorie M23 incluse, sous réserve que la mutation intervienne au titre de la saison sportive immédiatement consécutive à la dernière saison de présence du joueur au sein d'un CFCP. Au-delà de cette période, aucun point de valorisation de la formation au titre du CFCP ne peut être appliqué.

L'ensemble des Certificats de transferts internationaux sont gérés uniquement par la FIVB.

- **Transferts internationaux** : Aucun certificat de transfert international n'est désormais requis pour évoluer aux niveaux régionaux et départementaux, à l'exception des licenciés ayant procédé à un changement de fédération d'origine, pour lesquels les procédures de transferts FIVB demeurent applicables. Les demandes de licences pour ces niveaux se font selon la même procédure qu'une demande de licence classique.
- Cependant, le niveau de jeu le plus élevé auquel va jouer l'intéressé doit être obligatoirement renseigné lors de la demande de licence.

- **Droit International de transfert dû à la FIVB** : Un droit est à verser en Francs Suisses à la FIVB comme suit pour tous les niveaux :

Niveaux de Jeu	Montants redevances
1er Niveau (DM1/DF1)	2 000 CHF
2ème Niveau (DM2/ELITE F)	1 500 CHF
3ème Niveau (ELITE M/N2F)	500 CHF
Autres Niveaux (N2M/N3M et F)	100 CHF

Le cas échéant, une redevance est due au bénéfice de la fédération d'origine du joueur pour les transferts des premiers, deuxièmes et troisièmes niveaux. Aucune redevance ne peut être demandée par la Fédération d'origine pour les autres niveaux.

- **Membres d'une instance dirigeante et Adhérents GSA** : Tous les membres de l'instance dirigeante du GSA devront être régulièrement licenciés Encadrement Extension Dirigeant avant toute participation à une réunion de l'instance dirigeante. L'ensemble des adhérents du GSA doit être licencié auprès de la FFvolley dès son adhésion.

- **Bassin de Pratique :**

La création d'un bassin de pratique s'inscrit dans une démarche de développement portée par plusieurs GSA géographiquement proches. Elle résulte de leur volonté de se regrouper autour d'un projet sportif commun visant à renforcer et développer chacun des GSA constituant le bassin de pratique.

Ce projet repose sur la mutualisation de l'encadrement, des équipements, des ressources matérielles ainsi que des capacités d'organisation d'événements sportifs. Il favorise également la mobilité des licenciés en compétition (extension volley-ball) grâce aux dispositifs de Regroupements de Licenciés (RL).

L'objectif de cette mutualisation est de contribuer au développement des GSA du bassin de pratique, en améliorant la qualité d'accueil des licenciés et en enrichissant l'offre de pratique proposée. À terme, cette démarche doit permettre une structuration plus efficace des GSA et favoriser l'augmentation du nombre de licenciés au sein du bassin de pratique.

- **Regroupement de licenciés :**

Le RL permet à des joueurs, titulaires d'une licence compétition extension VB (jeunes M13 à M21 ainsi que les Seniors) dans différents GSA, de former une équipe unique. Le RL est destiné aux GSA dans l'incapacité de constituer une équipe ou une seconde équipe dans une catégorie d'âge, ce qui se définit par :

- Un effectif insuffisant de joueurs titulaires de la licence Compétition Extension Volley- Ball ne permettant pas d'atteindre, pour l'ensemble de la saison, le nombre minimum de joueurs requis pour constituer un collectif autonome dans la catégorie concernée, tel que défini dans les règlements sportifs.

Cette incapacité doit être constatée et validée par la commission sportive compétente, qui peut vérifier le nombre de licenciés disponibles et les conditions de participation à la compétition.

- **Licences Option OPEN** : Il n'y a plus nécessité d'appartenir à un même bassin de pratique pour obtenir une licence Option Open. Cette Option OPEN est réservée aux catégories M13 à M21, licencié compétition extension volley-ball ou outdoor. Elle permet à un joueur licencié dans un GSA A (club initial) de participer uniquement à un Championnat de niveau régional ou départemental au sein d'un GSA B (club support de formation). Cette option OPEN permet à un joueur de progresser en rejoignant une équipe d'un autre GSA, pour lui offrir l'opportunité de développer son niveau de jeu dans un environnement différent, tout en restant licencié dans son club initial. Elle est soumise à la validation de la commission sportive référente, en coordination avec la commission technique.

B – Le Règlement Général des Epreuves Sportives

Pour consulter le Règlement Général complet, [cliquer ici](#)

- **Article 10 - Surclassement des joueurs | Validité du certificat** : Précision que le certificat médical de surclassement peut être établi dès le 1er juin et reste valable pour toute la saison (1er septembre au 31 août).
- **Article 13 - Rencontres à rejouer, reportées ou annulées | Définitions explicites** : Ajout de définitions strictes pour distinguer un match à rejouer (au moins un point disputé) d'un match reporté (aucun point disputé).
- **Article 14 - Terrains et installations | Sécurité et pouvoir de l'arbitre** : Le premier arbitre dispose désormais du pouvoir explicite de ne pas débiter une rencontre s'il estime que la sécurité des officiels ou des joueurs est compromise.
- **Article 14 - Terrains et installations | Sanctions financières** : Introduction d'une amende administrative spécifique en cas de non-respect des obligations relatives aux installations et matériels.
- **Article 16 - Police, discipline et sécurité | Responsable de salle** : Simplification des licences autorisées. La licence « Pass Bénévole » est désormais acceptée pour toutes les compétitions, y compris nationales, alors qu'elle était limitée aux épreuves régionales et départementales en 25/26.
- **Article 17 - Équipements des joueurs | Libéro** : Précision que si une équipe utilise deux Libéros, leurs maillots peuvent différer l'un de l'autre tant qu'ils contrastent avec le reste de l'équipe. Tolérance explicite pour les manchons et sous-vêtements de compression, mais interdiction formelle du port du legging seul sans short.
- **Article 18 – Équipes | Nombre maximum de joueurs** : Pour le 6x6 indoor, le maximum de joueurs autorisés sur la feuille de match passe de 12 à **14** pour toutes les catégories (auparavant réservé aux CDF Pro/Elite).
- **Article 18 – Équipes | Libéro obligatoire** : Obligation d'inscrire au moins un libéro si la composition de l'équipe dépasse 12 joueurs.
- **Article 19 - Feuille de match et identité | Identité numérique** : La présentation d'un titre d'identité via l'application France Identité est admise au même titre que la présentation du titre physique correspondant. Toute autre présentation numérique (photographie, scan ou copie dématérialisée non certifiée) peut être refusée par le premier arbitre en cas de doute sur son authenticité ou sa lisibilité.
- **Article 19 - Feuille de match et identité | Contrôle des licences** : En cas d'absence de licence physique/numérique, les licenciés figurant sur le collectif **édité au plus tôt la veille et disposant d'une licence validée administrativement** sont autorisés à être inscrits sur une feuille de match et peuvent participer à une rencontre.

- **Article 27 – Classements | Ordre des critères de classement** : Modification de la hiérarchie pour départager les égalités :
 - o Le **Résultat direct** entre les équipes est rétrogradé en 5ème position (auparavant 3ème).
- **Article 27 – Classements | Relégation unique** : Ajout d'une précision pour les divisions où seule la dernière équipe est reléguée : elle est classée juste avant les 3èmes de la division inférieure.
- **Article 28 - Rencontres perdues par pénalité ou forfait** : Élargissement de la notion de « participation » pour un licencié suspendu. Elle inclut désormais la présence sur le banc, au bord du terrain, ou même dans les gradins avec un rôle actif ou toute intervention.
- **Vérification de sécurité préalable** : Avant le tirage au sort (H-30), le premier arbitre a désormais l'obligation de s'assurer explicitement que la rencontre peut se dérouler en **toute sécurité pour les joueurs et les officiels**.
- **Mentions obligatoires sur la feuille de match** : L'arbitre doit désormais obligatoirement faire inscrire dans le pavé « remarques » toute **non-conformité de tenue** constatée (en lien avec l'article 17.1).
- **Certificats médicaux de surclassement** : En cas de présentation d'un certificat médical de "Simple Surclassement" séparé de la licence ou du collectif, l'arbitre doit maintenant inscrire cette présentation avec ses **références** dans le pavé « remarques ».

C – Le Règlement Général de l'Encadrement Technique des collectifs engagés en Championnat de France de Volley-Ball

Pour consulter le Règlement Général complet, [cliquer ici](#)

- **Division Élite** : Le championnat Élite n'est plus divisé entre « Élite » et « Élite Poule Haute », mais entre « Élite Non-Candidat à l'Accession » (Art. 4) et « Élite Candidat à l'Accession » (Art. 5).
- **Nationale 2** : En 2025/2026, l'entraîneur référent devait valider l'étape 1, le module 3 et un autre module au choix (modules 4 à 8) de l'étape 2 du DNE1 VB. **En 2026/2027**, l'exigence est simplifiée à l'étape 1 et deux modules de l'étape 2 incluant obligatoirement le module 3.
- **Division Élite F et M** : Pour l'entraîneur adjoint salarié, l'obligation d'être titulaire du DEJEPS (ou équivalent) est explicitement ajoutée en 2026/2027.
- **Centres de Formation (CFCP)** : Introduction d'une dérogation pour l'entraîneur principal : il peut être titulaire du DEE1 + DEE2 **s'il est en cours de formation DESJEPS.**
- **Absences non justifiées** : En 2026/2027, le règlement précise désormais que les absences résultant d'une suspension de terrain (sanctions automatiques) sont comptabilisées dans la limite des deux absences autorisées par saison.
- **Remplacement exceptionnel** : La possibilité pour un adjoint de remplacer l'entraîneur principal absent à titre exceptionnel (Art. 8.3) est désormais autorisé dans la limite de deux absences et est toujours soumise à une validation préalable de la Commission Fédérale des Statuts et Règlements (CFSR).
- **Nouvel abonnement forfaitaire** : La FCA repose désormais sur un abonnement annuel obligatoire pour les clubs de N2 et N3, sans limitation du nombre de participants ni contrainte de volume horaire minimal.
- **Obligation « Volley Violence »** : Une nouvelle obligation spécifique est créée pour 2026/2027 : la participation à la visioconférence « Volley Violence » est impérative chaque saison pour tout club engagé en N2 ou N3.
- **Nouvelle période de déclaration** : Création d'une 2ème période d'ouverture en mars spécifiquement dédiée à la déclaration de la « PARTIE COMPLÉMENTAIRE » des conformités.
- **Obligation concernant les Equipes LNV** : L'obligation de l'encadrement des équipes engagées dans le Championnat de la LNV est de la compétence exclusive de la LNV.

Camps d'été 2026

VOLLEY SUMMER CAMP 2026

Cet été, direction le CREPS de Wattignies pour un stage 100 % volley, fun et sport 🌞

Au programme :

- 🔥 Séances techniques
- 🔥 Travail tactique / collectif
- 🔥 Ateliers individuels
 - 🎳 Bowling
 - 🕒 Escape Game
 - 🌊 Baignade

Deux sessions sont proposées :

14 Juillet 2026 : du 29 juin à 10h00 au 3 juillet à 18h00 pour les 2014-2013-2012

[ICI](#)

14 Août 2026 : du 17 août à 10h00 au 21 août à 18h00 pour les 2011-2010-2009

Complet

📍 Lieu : CREPS de Wattignies, 1 rue de l'Yser, 59139 Wattignies

🏠 Tarif : 500€ / stage

Un stage idéal pour progresser, partager, se dépasser et vivre une super expérience collective dans une ambiance conviviale et dynamique 🗣️

📄 Inscriptions et informations via le QR code de l'affiche 📧 Contact : cyrulik.gaetan@gmail.com 📱 @Irvolleyhdf

⚠️ 24 places en juillet / 24 places en août ! ⚠️

